

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil municipal tenue le **vingt-cinq juillet deux mille dix-sept**, à la salle du Conseil, située au 10, rue de la Mairie, Saint-André-d'Argenteuil, à dix-neuf heures.

Sont présents :

M. Roland Weightman, conseiller,	district 1
M. Stephen Matthews, conseiller et maire suppléant,	district 2
M. Jacques Decoeur, conseiller,	district 3
Siège vacant,	district 4
M. Marc Bertrand, conseiller,	district 5
M. Michel Larente, conseiller,	district 6

Les membres présents forment le quorum.

Est absent :

M. le maire, André Jetté

Est aussi présent :

Monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier.

POINT N° : 1

OUVERTURE DE LA SEANCE

La séance est ouverte à 19 h et présidée par monsieur Stephen Matthews, maire suppléant de Saint-André-d'Argenteuil. M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier, fait fonction de secrétaire et note le procès-verbal de la réunion.

POINT N° : 2

2017-07-R150

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 25 JUILLET 2017

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Marc Bertrand

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil accepte l'ordre du jour tel que présenté:

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

POINT N° : 3 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

2017-07-R151

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 JUILLET 2017

CONSIDÉRANT que le greffier a remis une copie du procès-verbal, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture :

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente,
appuyé par monsieur le conseiller Marc Bertrand

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil approuve
le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

POINT N° : 4 GESTION ADMINISTRATIVE

POINT N° : 4.1 AVIS DE MOTION

POINT N° : 4.2 PROJETS DE RÈGLEMENT

POINT N° : 4.3 ADOPTION DE RÈGLEMENTS:

POINT N° : 4.4

CORRESPONDANCE

Dépôt du bordereau de la correspondance du mois de juillet 2017.

POINT N° : 4.5 DÉPÔT DE REQUÊTES DE CITOYENS :

POINT N° : 4.6 MOTION DE FÉLICITATIONS

POINT N° : 5

1^{er} PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Stephen Matthews, maire suppléant ouvre la période de questions à
19 h 07 pour se terminer à 19 h 30.

Quatre (4) personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

POINT N° : 6 GESTION FINANCIÈRE

POINT N° : 6.1

2017-07-R152

COMPTE À PAYER

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Decoeur, appuyé par monsieur
le conseiller Roland Weightman et résolu:

QUE les comptes énumérés dans la liste des déboursés pour la période du 5 juillet
2017 au 25 juillet 2017, totalisant 138 227.92 \$ pour le fonds d'administration
soient adoptés et que leur paiement soit autorisé après vérification finale par le
directeur général et le maire suppléant.

Le directeur général et secrétaire-trésorier atteste qu'il y a des crédits budgétaires
pour assumer ladite décision.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

POINT N° : 6.1.1

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS BANCAIRES

Dépôt de la liste des virements bancaires pour la période du 5 juillet 2017 au 25 juillet 2017 par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement 58-C au montant de 2 835.76 \$.

POINT N° : 6.2

DÉPÔT DU RAPPORT DES ACHATS EFFECTUÉS EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR ET ENGAGEMENT FINANCIER

Achats autorisés en vertu du règlement n° 80-D – Délégation de pouvoir - Liste

POINT N° : 6.3

DEPOT DU RAPPORT BUDGETAIRE AU 21 JUILLET 2017

Rapport budgétaire au 21 juillet 2017

POINT N° : 6.4

DEPOT DES RAPPORTS MENSUELS AU 21 JUILLET 2017

- Solde des folios bancaires au 21 juillet 2017 ;
- Taxes à recevoir au 21 juillet 2017.

POINT N° : 6.5 SOUTIEN FINANCIER

POINT N° : 7 TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

POINT N° : 7.1

2017-07-R153

RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES ET OCTROI DU CONTRAT RELATIVEMENT AUX TRAVAUX DE MISE EN PLACE D'UN REVETEMENT DE TYPE TRAITEMENT DE SURFACE TRIPLE SUR LE CHEMIN MARINEAU ET LE CHEMIN DU COTEAU-DES-HETRES

CONSIDÉRANT que la Municipalité requiert des offres pour la réalisation de travaux de mise en place d'un revêtement de type traitement de surface triple sur le chemin Marineau et le chemin du Coteau-des-Hêtres;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un appel d'offres public SEAO pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçue des soumissions de la part de deux (2) entreprises pour exécuter les travaux prévus lesquelles sont les suivantes;

Les Entreprises Bourget inc. :	105 729.86 \$
Sintra Inc. :	93 026.28 \$

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Bertrand, appuyé par monsieur le conseiller Roland Weightman :

D'accepter l'offre de service de la compagnie « Sintra Inc. » au montant de 93 026.28 \$ incluant les taxes applicables pour l'ensemble des travaux.

D'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme pour la réalisation de travaux de mise en place d'un revêtement de type traitement de surface triple à la compagnie «Sintra Inc.».

De payer cette dépense à même le code budgétaire 02 32500 522.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c. c. Sintra Inc.
Service des finances, madame Linda Deschênes
Service des travaux publics, monsieur Gilbert Ladouceur*

POINT N° : 8 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

POINT N° : 8.1

AUCUN POINT SOUMIS

POINT N° : 9 SANTÉ, BIEN-ÊTRE

POINT N° : 9.1

AUCUN POINT SOUMIS

POINT N° : 10 LOISIRS ET CULTURE

POINT N° : 10.1

RAPPORT DE LA BIBLIOTHEQUE

Dépôt du rapport de la bibliothèque;

POINT N° : 10.1.1

2017-07-R154

PROTOCOLE D'ENTENTE CONCERNANT L'AIDE FINANCIÈRE 2017-2019 - BIBLIOTHÈQUE AU FIL DES MOTS

CONSIDÉRANT que le protocole d'entente de soutien financier entre la Municipalité et la Bibliothèque Au Fil des Mots est échu depuis le 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT que la popularité et l'achalandage de la bibliothèque sont en constante progression;

CONSIDÉRANT que la Municipalité reconnaît l'importance des services offerts par cet organisme auprès des citoyens de Saint-André-d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite assurer la pérennité et le développement de la bibliothèque pour les années 2017, 2018 et 2019;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Roland Weightman et résolu :

Que les membres du conseil municipal autorisent le maire ou le maire suppléant et monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier à signer le protocole d'entente avec les administrateurs de la bibliothèque Au Fil des Mots concernant l'aide financière attribué par la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil pour les années 2017, 2018 et 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

c.c. Bibliothèque Au fil des mots
Mme Linda Deschênes, service des finances

POINT N° : 10.2

SERVICE RECREATIF ET COMMUNAUTAIRE

Aucun dépôt du compte rendu du Service récréatif et communautaire;

POINT N° : 10.2.1

COMITÉ DE VÉRIFICATION DES COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Aucun dépôt du compte rendu du Comité de vérification des communications;

POINT N° : 11 SÉCURITÉ PUBLIQUE

POINT N° : 11.1

RAPPORT D'INTERVENTION DU SERVICE DE SECURITE INCENDIE POUR LE MOIS DE JUILLET 2017

Dépôt du rapport d'intervention du service de sécurité incendie pour le mois de juillet 2017.

POINT N° : 11.2

2017-07-R155

EMBAUCHE D'UN (1) POMPIER A TEMPS PARTIEL MONSIEUR GUILLAUME POMERLEAU POUR LE SERVICE DE SECURITE INCENDIE

CONSIDÉRANT que la Municipalité est soucieuse de maintenir un nombre d'effectif adéquat pour son service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est en faveur d'une préparation de relève pour son personnel pompier ;

CONSIDÉRANT que le directeur a procédé à deux entrevues de ce candidat;

CONSIDÉRANT que M. Pomerleau possède la formation requise pour œuvrer au sein du service de sécurité incendie de la municipalité;

CONSIDÉRANT que M. Pomerleau sera domicilié dans la municipalité dans les semaines qui viennent;

CONSIDÉRANT que le directeur recommande l'embauche de monsieur Guillaume Pomerleau assorti d'une période de probation de six (6) mois;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Bertrand, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente et résolu

De procéder à l'embauche de monsieur Guillaume Pomerleau en date du 25 juillet 2017 à titre de pompier à temps partiel selon les conditions de travail prévues à l'entente de travail, et ce conditionnel au dépôt d'un certificat médical confirmant son état de santé pour ce poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

c.c: M. Guillaume Pomerleau
Service de la paie
M. Sylvain Modérie, directeur sécurité incendie

2017-07-R156

POINT N° : 11.3

NOMINATION DU POMPIER ELIGIBLE AU POSTE DE CAPITAINE A TEMPS PARTIEL POUR LE SERVICE DE SECURITE INCENDIE, MONSIEUR MARC-ANDRE DUMAS

CONSIDÉRANT que la Municipalité est soucieuse de maintenir un nombre d'effectifs adéquat pour son service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est en faveur d'une préparation de relève pour son personnel pompier;

CONSIDÉRANT que M. Dumas a suivi la formation d'Officier Non Urbain (ONU) de l'École Nationale des Pompiers du Québec (ÉNPQ) en 2013-2014;

CONSIDÉRANT que M. Dumas agit à titre de pompier éligible à temps partiel depuis 2014 au sein de service de sécurité de la municipalité;

CONSIDÉRANT que M. Dumas agit occasionnellement en fonction supérieure à titre de capitaine à temps partiel;

CONSIDÉRANT que le directeur recommande la nomination de M. Marc-André Dumas au poste de capitaine à temps partiel;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Bertrand, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente et résolu

De procéder à la nomination de monsieur Marc-André Dumas en date du 25 juillet 2017 à titre de capitaine à temps partiel selon les conditions de travail prévues à l'entente de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c.c: M. Marc-André Dumas
Service de la paie
M. Sylvain Modérie, directeur sécurité incendie*

POINT N° : 12

2^e PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire suppléant ouvre la période de questions à 19 h 45 pour se terminer à 19 h 54.

Trois (3) personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

POINT N° : 13

2017-07-R157

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Marc Bertrand :

De lever la séance à 19 h 55 considérant que le contenu de l'ordre du jour est entièrement traité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

Signatures :

**Benoît Grimard,
Directeur général et
secrétaire-trésorier**

**Stephen Matthews,
Maire suppléant**